

République Française

Département de la Moselle

Mairie de
HULTEHOUSE



Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 11

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 26 Mars 2021 à 19 h 30

Convocation adressée le 22.03.2021

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Etaient présents : DREYER Nadine, BAILLY Eric, HERTSCHUH Philippe, Myriam ZIMMERMANN, BUCHY Vincent, DEHLINGER Béatrice, Christian VATRY, MANSER Stéphane et HEINRICH Giselle

Absent excusé : WALCH Marc qui a donné procuration à BUCHY Vincent.

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES FINANCIERES

1. Budgets primitifs
2. Réalisation emprunt 300000 € Rue des Fontaines
3. Remboursement emprunts :
 - Presbytère
 - Rue de la côte
 - Vestiaires
4. Contrat adjointe technique
5. Transfert personnel photovoltaïque

AFFAIRES FONCIERES :

6. Demande d'achat de la parcelle 251 située au Schelacker d'une superficie de 7.77 ares

AFFAIRES SCOLAIRES :

7. Aménagement du Transport scolaire pour le RPI Hultehouse Garrebourg Lutzelbourg

TRAVAUX :

8. Demande de subvention AMISSUR Rue des Fontaines 1^{ère} et 2^{ème} tranche

Divers et communications

- Convention participation financière entre la Commune de Phalsbourg et la commune de Hultehouse pour l'achat de matériel pour le RASED (Enfants en difficultés).
- Déplacement du conseil du mois de Mai au 30 Avril.

Point 1: Budgets primitifs

Les budgets s'équilibrent comme suit :

Service photovoltaïque :

Section de fonctionnement à 8 337.60

Section d'Investissement à 6 176.05

Service eau :

Section de fonctionnement à 55 026.34

Section d'investissement à 28 285.42

Service Principal :

Section de fonctionnement à 293 153.63

Section d'investissement à 666 347.96

Adopté à l'unanimité

Point 2: Réalisation Emprunt Rue des Fontaines

Monsieur le Maire de Hultehouse est autorisé à réaliser un Emprunt de **300000 €** (trois cent mille euros) auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations dont le remboursement s'effectuera en 40 ans (Quarante).

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes , étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds

Taux réel d'intérêts annuels : 1.56 % (part fixe 1.11 %, 0.45 % Variabilité du livret A)

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement , en cas de besoin , les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Adopté à l'unanimité

Point 3: Remboursement des emprunts

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal les modalités de remboursement des emprunts suivants :

AMENAGEMENT RUE DE LA COTE :

Remboursement au 31/03/2021 :

Capital 94171.11 Indemnités 16967.48 €

PRESBYTERE :

Remboursement au 30/04/2021 :

Capital 28928.79 Indemnités 2263.98

VESTIAIRES :

Remboursement au 01/08/2021 :

Capital 37532.47 Indemnités 9941.68

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à procéder au remboursement de ces emprunts.

Adopté à l'unanimité.

Point 4: Contrat adjointe technique

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la nécessité d'assurer l'entretien des espaces verts, de la voirie, des bâtiments communaux et l'accompagnement dans le bus scolaire, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, *soit 17/35^{ème}* pour assurer les fonctions ci-dessus énumérées à compter du 18 Avril 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique , au grade d'adjoint technique.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de d'adjoint technique, sur la base du 1er échelon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Adopté à 10 Voix Pour et 1 Abstention.

Point 5: Transfert personnel photovoltaïque

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'optimiser la production des panneaux photovoltaïque il est nécessaire de faire un entretien régulier desdits panneaux.

Il propose au Conseil Municipal de transférer le salaire et les charges de l'ouvrier communal à raison d'une heure par semaine au budget photovoltaïque.

A compter de 2021 , il propose de transférer le salaire et les charges de l'ouvrier communal à rasion de 1.30 H par semaine.

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré adopte cette proposition à l'unanimité.

Point 6: Vente parcelle 251 Lieu dit « Schelacker »

VU le projet de construction

Vu la demande de M HEITZ François 10 Route de Dabo 57820 HULTEHOUSE pour l'acquisition de la parcelle suivante :

Section 3 n° 251 lieu dit Schelacker d'une superficie de 7.77 ares

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à procéder à la cession de cette parcelle au prix de 500 € l'are
- Autorise le maire à établir un acte de vente administratif
- Autorise Mme DREYER Nadine 1^{er} adjointe à représenter la Commune.

Adopté à l'unanimité.

Point 7: Aménagement transport scolaire pour le RPI

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'aménagement du circuit EGA 00

Vu l'intégration de Lutzelbourg au regroupement pédagogique de Garrebourog et Hultehouse qui implique un nouvel horaire de desserte il convient de modifier les horaires comme suit :

Hultehouse 8h10-11h40	Lutzelbourg 8 h15 11h45	Garrebourog 8 h25 11 h55
13h25- 15h55	13h30-16h00	13h40-16h10.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré , approuve les modifications des horaires et l'aménagement du circuit en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Point 8: Demande de subventions AMISSUR Rue des Fontaines 1^{ère} tranche CHEMINEMENT PIETONS

Monsieur le maire soumet au conseil municipal la nécessité de créer un cheminement piéton pour la mise en sécurité des piétons dans la Rue des Fontaines.

Le coût des travaux s'élève à 56666.67€ ht soit 68000.00€ ttc

Le conseil municipal , après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser ces travaux en 2021
- Sollicite une subvention dans le cadre du dispositif AMISSUR 2021
- Adopte le plan de financement comme suit :
Montant 56666.67 ht
Subvention AMISSUR sollicitée 30 % soit 17000 €
Fonds propres de la commune : 39666.67 €

Adopté à l'unanimité.

Point 9: Divers et communications

- Convention participation financière entre la Commune de Phalsbourg et la commune de Hultehouse pour l'achat de matériel pour le RASED (Enfants en difficulté).

Monsieur le maire soumet au Conseil Municipal que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) intervient auprès des enfants scolarisés dans les écoles publiques avec l'intervention d'une psychologie.

Conformément aux articles L 211-8 et L 212-15 du code de l'Education, l'Etat prend en charges les dépenses de rémunération des personnels et les communes prennent en charge les dépenses de fonctionnement ;

Considérant qu'un certain nombre de charges incombent aux mairies en ce qui concerne les écoles du premier degré, une participation de 31.20 € sera donc demandée pour 15 élèves à notre commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise M le maire à signer une convention de participation pour l'aide au fonctionnement du RASED avec la Commune de Phalsbourg
- Charge M le maire de l'application de la présente délibération.
-

Adopté à l'unanimité

Divers :

Travaux Rue des Fontaines : début en Juin pour l'assainissement.

Gîte toiture : début des travaux en Mai

Toiture préaux : juillet août pendant les vacances scolaires.

Demande de Mme DEHLINGER :

Visibilité au miroir de l'église : proposition de changement.

Carrefour de l'école : installation d'un miroir.

Intervention de M BAILLY Eric concernant :

- les déjections de chiens : les propriétaires pris sur le fait seront verbalisés selon l'arrêté en vigueur.
- Déplacement du conseil du mois de Mai au 30 Avril.

La séance est clôturée à 21H15

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL

MOUTON Philippe
DREYER Nadine
BAILLY Eric
HERTSCHUH Philippe

ZIMMERMANN Myriam

BUCHY Vincent

DEHLINGER Béatrice

WALCH Marc

ABSENT

VATRY Christian

MANSER Stéphane

HEINRICH Giselle